Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_18-DE

PLESCOP
PLESKOB

# Délibération du 23 juin 2026

## 26-06-23-18 : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

*Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni le mardi 23 juin 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP*

***Présents : (28)** : LALYS Benoit, MOURAUD Françoise, LE BOULAIRE Arnaud, GUIHO Françoise, AUBREE Christophe, LETIEMBRE Isabelle, BALDESCHI Nicolas, FORGET Véronique, PENPENIC Bruno, MOUNY Joël, ALLEMANT Danielle, LE BOULGE Christine, PERTEL Hubert, GUIMARD Annie, POTTIER Laure, KIZIBOUKOU Jocelin, BOUET Matthieu, NICOLAS Cédric, LE KERNEC Charles, LE TRIONNAIRE Benoît, SELARD Anne-Audrey, RAUT Camille, MANIC Jeanne, LOUDUN Marie-Paule, RICHARD Antoine , GOALES Claire Emmanuel, BUSSON Philippe, CATTANT Catherine*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (1)** : DE KERMENGUY Anne-Charlotte à MOURAUD Françoise*

***Absents excusés : (0)** :*

***Secrétaire de séance :** Christophe AUBREE*

***Quorum (15) :** atteint*

Monsieur le Maire lit et développe le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les lignes directrices de gestion de la Commune en matière d'avancement de grade,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 9 juin 2026,
Considérant les besoins en personnel de la collectivité,
Conformément à l'article L313-1 du Code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de créer/modifier/supprimer les emplois et d'ajuster le tableau des effectifs en conséquence.

Il est proposé de faire évoluer le tableau des effectifs comme suit :

**Portage de repas**
Au sein du Pôle Solidarité et Famille, un emploi d'adjoint technique à temps non complet (17h/35) est dédié au service de portage de repas à domicile au bénéfice de Plescopais fragiles. Afin d'assurer la continuité de la mission tout au long de l'année, deux autres emplois permanents de la collectivité se sont vus adjoindre la responsabilité secondaire de suppléer ce poste. C'est notamment le cas lors des congés, mais également les samedis où un roulement est organisé entre les 3 agents.
Afin de prendre en compte cette situation, il est envisagé de faire évoluer le temps de travail de l'emploi principal vers 15h30mn hebdomadaires.
Cette évolution n'a pas d'impact sur le personnel. L'agent en poste est actuellement contractuel sur la durée visée.

| Filière | Grade | DHS (*) du poste | Nombre |
|---|---|---|---|
| ***Modification*** | | | |
| Technique | Adjoint technique | De 17/35ème à 15,5/35ème | 1 |

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_18-DE

**Equipe Services et Entretien**

Depuis début 2025, des travaux ont été menés sur l'organisation de l'entretien des locaux avec les personnels en charge de cette mission. Précédemment rattaché à différents services, les agents concernés sont désormais regroupés au sein d'une seule équipe supervisée par le responsable du CTM, et interviennent dans l'ensemble des bâtiments. Les plannings ont été refondus pour améliorer les conditions de travail, limiter le travail isolé et permettre une meilleure gestion des remplacements et congés.

Il est noté que de nombreuses situations correspondantes à des besoins permanents étaient précédemment couvertes par des contractuels. L'objectif de la nouvelle organisation était également d'assurer tout au long de l'année le maintien en propreté de nos bâtiments avec une équipe de permanents, et ce par souci d'efficacité.

Parallèlement, la ville de Plescop s'est dotée de nouveaux équipements (Poulpe, Filets Croisés). Dès le départ des travaux préalables à une nouvelle organisation, il avait été annoncé que ces nouvelles situations devaient s'intégrer à moyens constants. Cela a pu donner lieu à certains ajustements qui ont permis d'atteindre cet objectif.

Au vu de ces éléments, il convient désormais de mettre en cohérence les emplois permanents portant cette mission d'entretien des locaux avec les orientations prises.

Cette évolution n'a pas d'impact sur les personnels en place, le poste modifié étant actuellement pourvu contractuellement sur le temps de travail proposé. Elle porte à 8 emplois permanents (6,7 équivalent temps plein) les personnels dédiés à la mission d'entretien des locaux (interventions également au sein du restaurant scolaire).

A cette fin, il est envisagé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

| Filière | Grade | DHS (*) du poste | Nombre |
|---|---|---|---|
| ***Modification*** | | | |
| Technique | Adjoint technique | De 32/35ème à 29/35ème | 1 |
| ***Création*** | | | |
| Technique | Adjoint technique | 17/35ème | 1 |

**(*)** *DHS : durée hebdomadaire de service*

**Evolutions statutaires 2026**

Dans le cadre des procédures administratives de déroulement de carrière des fonctionnaires en poste (avancement de grade, nomination suite à concours ou à promotion interne, mobilité, ...), il est nécessaire d'ajuster le positionnement statutaire des emplois créés. Pour ce faire, des grades complémentaires peuvent être créés dans ces perspectives.

Ces dispositions ne constituent pas en la création ou en la suppression d'emplois permanents.

A cette fin, il est envisagé de compléter le tableau des effectifs des grades suivants :

| Filière | Grade | Durée de travail hebdomadaire du poste | Nombre de postes |
|---|---|---|---|
| **Animation** | Adjoint d'animation principal 2ème classe | 35/35ème | 1 |
| | Animateur | 33,75ème | 1 |
| **Administrative** | Adjoint administratif principal 1ère classe | 35/35ème | 2 |
| | Attaché | 35/35ème | 1 |
| **Technique** | Adjoint technique principal 1ère classe | 28,5/35ème | 1 |
| | Adjoint technique principal 1ère classe | 35/35ème | 1 |
| | Agent de maîtrise | 35/35ème | 1 |

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_18-DE

Suite à la phase de nomination, les grades en doublons seront supprimés.

**Annexe : projet de tableau des effectifs**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :**

- **Valider les propositions susvisées ;**
- **Dire que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;**
- **Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.**

**Pour : 29** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Copie certifiée conforme

Le Maire
Benoit LALYS

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBRÉE

